

ENVIRONNEMENT

Contre les pigeons



On a fait le ménage!

De février à septembre, des faucons sont venus faire le ménage dans la Rénovation urbaine de Mouscron. Des centaines de pigeons ont été « recyclés »; le bilan fait état de 390 volatiles interceptés...

ÉdA

page 21

Des artistes mis en quarantaine à Ath

page 20

Hainaut occidentale

Votre petite annonce dans notre journal : 0800/99008

le courrier de l'Escaut

Conseil communal
André Desmarlières
dans le calme à Brugelette

page 22

Rétro
Les événements qui ont
marqué le mois de février

page 21

Faits divers
Grave incendie
d'une habitation à Ellezelles

page 23

ATH • Le dossier du stationnement payant

Mais combien faut-il payer?

Le collège provincial a donc annulé des délibérations du conseil et du collège communal d'Ath liées au parking. Avec quelles conséquences?

PLUS le temps passe, plus la brume s'épaissit autour du dossier relatif au stationnement payant à Ath. Avec une interrogation qui se fait de plus en plus pressante au fil des semaines : les sommes versées par des automobilistes à la société privée chargée du contrôle du stationnement à Ath sont-elles perçues sur des bases légales solides?

La réponse qui se dessine aujourd'hui à la lumière de plusieurs constats semble prendre un aspect négatif. C'est d'autant plus vrai depuis ce récent jeudi matin, moment où le Collège provincial (agissant en sa qualité d'autorité de tutelle sur les villes) a purement et simplement refusé de valider des délibérations du Collège (12 juin 2006) et du Conseil communal d'Ath (9 novembre 2006) ayant trait à la modification des tarifs pour le stationnement payant à Ath.

Compétence du conseil
La raison fondamentale est simple pour la délibération du collège : c'est bien au conseil communal qu'il revenait de mo-



Jeudi, le collège provincial du Hainaut a invalidé des décisions prises par les autorités communales athoises à propos des tarifs de stationnement. Mais que faut-il payer maintenant? CE779049

difier le règlement-taxe établi en 2004. Non au collège échevinal.

La décision du conseil du 9 novembre constituait en fait

une « ratification » de la décision du collège de juin justement abrogée. En outre, en matière de redevances communales, il ne peut y avoir de rétro-

activité (ce qui était le cas, les tarifs ayant été modifiés dès le mois d'août). Une taxe communale est exécutoire dès l'instant où elle a approuvée par l'auto-

rité compétente (le conseil communal ici en l'occurrence), ensuite par l'autorité de tutelle (le collège provincial, anciennement la « députation perma-

nente »), et qu'elle a enfin été publiée.

Ainsi s'égrène un premier chapelet d'interrogations concrètes : quel tarif est applicable aujourd'hui en « zone rouge » à Ath? Sur quelle base légale peut-on obliger un citoyen à déboursier 12 € pour une demi-journée de stationnement? Pourrait-on récupérer des sommes versées en vertu d'un règlement-taxe qui n'existe pas aux yeux des pouvoirs de tutelle?

Les interrogations risquent de se faire d'autant plus pressantes que les autorités de tutelle devront inévitablement examiner à court terme le fondement légal même du système de stationnement payant à Ath. Pourquoi? Parce que là aussi c'est le collège qui a pris une décision en matière de délégation de gestion du stationnement alors que cette compétence revient au conseil avant approbation par le collège provincial.

Quelle est la validité des actes posés à Ath par une société privée à partir du moment où cette société n'est légalement pas sensée pouvoir opérer ce contrôle?

Si le ministre Philippe Courard se permettait de poser une question similaire voilà déjà un mois (en séance publique du Parlement wallon), on peut penser qu'il disposait déjà d'éléments sérieux pour émettre telle réflexion.

Recours de « Forum »

À tout cela, il faudra encore

ajouter un recours introduit par le groupe d'opposition « Forum ». Dans ce recours auprès des autorités de tutelle, les mandataires de l'opposition épinglaient notamment la durée pour le moins réduite (sept jours, week-end compris!) entre l'appel d'offres à quatre sociétés spécialisées en matière de placement et de contrôle d'horodateurs, et la décision du collège échevinal.

« La concession fut signée le 1^{er} septembre 2004 avec le Directeur Général de la S.A Vinci Park Services Wallonie dont siège social 74 Rue de Pintamont à Ath sans aucune mention de ce que ladite société était alors en formation » notaient encore Jean-Claude Deroux, Laurence Nasdrovisky et Laurent Postiau dans leur recours.

« Il faut préciser que c'est le 15 février 2005 soit 5 mois et demi plus tard et 15 jours après sa constitution que ce monsieur recevait mandat pour la gestion journalière de cette société donc était apte à signer ce type de contrat (publication au moniteur). Cerise sur le gâteau, un acompte venu d'une société non constituée était versé par celle-ci à la signature du contrat (pour le détail pas moins de 150.000 €). »

On imagine que ces éléments pourraient aussi être utilisés en d'autres lieux dans la mesure où des citoyens ont également entrepris des démarches devant la justice.

F.H.

TOURNAI • Home Saint-Jean

Le joyeux Noël du Val d'Escaut

ILS SONT voisins; est-ce parce que les étudiants de l'institut du Val d'Escaut rencontrent parfois dans la rue des Moulins ou des Six Filles les seniors du home qu'ils ont décidé de leur offrir quelques heures de détente? Le plaisir fut partagé.

Leur volonté

Car, et c'est d'autant plus beau, ce n'est pas leur professeur de religion Fabienne Van Pevenaeyge qui fit de cette après-midi un devoir, une application de son cours. Pas du tout, c'est bien cette quinzaine de jeunes, issus des sections de maçonnerie, menuiserie, travail de bureau, mécanique ou cuisine qui a proposé cette démarche, l'a menée à bien, y mettant tous ses savoirs au service de leur cœur.

Une si belle initiative ne pouvait que toucher la directrice Catherine Staelens et le coordinateur M. Valembois, venus « à la fois pour encourager ces jeunes dans un geste d'autant plus beau que gratuit, posé alors qu'ils étaient en congé, et pour évaluer leur comportement hors du milieu scolaire ». Ils ont certes été convaincus du bien fondé de ce projet.



Les différences d'âge se sont estompées au cours de cet après-midi durant laquelle le cœur des étudiants du Val d'Escaut et des résidents du home Saint-Jean ont battu de concert aux rythmes de Noël. CE779050

Madame Fabienne a encadré, guidé, conseillé, orienté parfois, ce mouvement spontané avec toute la patience et la complicité qu'il méritait. Cela s'est traduit par un spectacle dynamique, jeune, coloré, diversi-

fié puisqu'aux réflexions sur la fête de Noël se sont jointes des danses aux rythmes d'aujourd'hui ainsi qu'une innovation. Discipline interactive, « l'auto-massage » allie la dé-

tente au bien-être du corps par le biais de petits exercices mis à la portée des résidents. Affirmer que ceux-ci étaient ravis est insuffisant; c'est assurément quelques moments de pur bonheur qu'ils ont goûté et

leurs rires, leur participation active. Les longs bravos qui saluèrent les prestations de chacun(e) furent, pour les jeunes, la plus belle des récompenses. E.B.

votrejournal.be

Tous les jours, quelque chose à gagner
Participez à nos concours

EN BREF

HAVINNES

Après-midi récréative

Le jeudi 28 décembre, de 15 h à 17 h, l'ASBL « Rencontres et loisirs » (Grand Chemin, 79 A, Havinnes) organise une après-midi récréative pour les enfants, animée par Damien et Jean-Pierre, au Foyer Saint-Louis, à Havinnes.

Goûter pendant l'entracte. Participation gratuite.

☎ M. et Mme Delmotte (069/54 83 04).

QUEVAUCAMPS

Valse

Le dimanche 7 janvier, à 17 h, au Centre culturel « Jean Degouys », le Foyer culturel de Belœil et la Philharmonie « La Renaissance » présentent « Invitation à la valse ».

PAF : 7 €.

☎ Renseignements : 069/57 63 87 - 069/58 02 54, 069/57 69 06. Mail : foyer.culturel.belœil@skynet.be.

« Le compagnonnage »

Au Centre culturel « Jean Degouys », le vendredi 19 janvier, à 19 h, vernissage de l'exposition « Mettre l'initiation compagnonnique au service d'une Wallonie de demain... »

À 20 h, cette exposition commentée sera suivie d'une conférence sur « Le compagnonnage, hier, aujourd'hui... et demain », donnée par Charles-Henri Russon, premier conservateur au Conservatoire compagnonnique de Belgique.

L'exposition sera ouverte au public du vendredi 19 au mercredi 24 janvier inclus pendant les heures d'ouverture du Centre culturel.

Entrée gratuite.